



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025dec162

Conception et réalisation de scénographies – lot n° 2 / Avenant n° 2 -La Plume et le Plomb

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

VU le Code de la commande publique, notamment l'article L.2194-1 ;

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n° 2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision municipale n° 24-164 en date du 3 octobre 2024, portant attribution des lots n° 1 – conception et réalisation de deux parcours découverte de la ville à pied et à vélo et n° 2 – conception et réalisation d'un espace muséographique au Grand Logis du marché de conception et réalisation de scénographies au groupement La Plume et le Plomb / Grammon / Boileau, dont le prestataire La Plume et le Plomb est le mandataire ;

VU la notification de ce marché au prestataire La Plume et le Plomb en date du 15 octobre 2024 ;

VU la notification de l'affermissement de la tranche optionnelle n° 1 du lot n° 1 en date du 13 décembre 2024 ;

VU la notification de l'affermissement de la tranche optionnelle n° 1 du lot n° 2 en date du 28 janvier 2025 ;

VU la décision municipale n° 2025-129 en date du 9 juillet 2025, portant validation de l'avenant n° 1 aux lots n° 1 et 2 du marché pré-cité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter le module muséographique à destination des jeunes visiteurs ;

CONSIDÉRANT le devis n° 250731-03 en date du 30 juillet 2025, présenté par le prestataire La Plume et le Plomb relatif à la création complémentaire d'un parcours enfants ;

DÉCIDE

Article 1 : d'établir un avenant n° 2 en plus-value avec le prestataire La Plume et le Plomb au lot n° 2 du marché de conception et réalisation de scénographies, afin d'intégrer un complément scénographique pour le parcours enfants, pour un montant de 1 304,00 € ht, soit 1 564,80 € ttc, ce qui représente 4.21 % de la tranche ferme du lot n° 2 du marché.

Le montant du lot n° 2, après prise en compte de l'avenant n° 2, s'élève ainsi à 39 304,00 € ht, décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 31 000,00 € ht + 1 304,00 € ht = 32 304,00 € ht
- Tranche optionnelle : 7 000,00 € ht

Article 2 : Les autres termes du marché restent inchangés.

Article 3 : L'avenant prend effet à compter de sa notification au prestataire.

Article 4 : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 10/09/2025
Le Maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le :

10 SEP. 2025

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



muséographie

la plume et le plomb s.r.l.

Ville d'Ancenis-Saint-Géréon
Direction des services à la population
SIRET 200 083 228 00011

30 juillet 2025

Complément scénographiques : parcours enfants

DEVIS 250731 – 03

Création d'un parcours enfants complémentaire de la scénographie intérieure du château d'Ancenis.

Coordination & muséographie	250 €
Conception graphique	200 €
6 à 8 chaises enfants	168 €
2 tables enfant	216 €
Livraison et montage	170 €
Impression cartels et plateau	300 €
TOTAL HT	1 304,00 €
TVA 20%	260,80 €

TOTAL TTC 1 564,80 €



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2

Conception et réalisation de scénographies

Lot 2 Conception et réalisation d'un espace muséographique au Grand Logis

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon
Place du Maréchal Foch – CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex
Tél. : 02 40 83 87 00
Courriel : mairie@ancenis-saint-gereon.fr
<https://www.ancenis-saint-gereon.fr/>
N° SIRET : 200 083 228 000 11

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement La Plume et le Plomb / Grammon / Boileau
Mandataire : La Plume et le Plomb
54, rue du Docteur Boutin
44190 Clisson
N° SIRET : 507 647 451 00024

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Conception et réalisation de scénographies – Lots 1 et 2

■ **Date de la notification :** 15/10/2024

■ **Durée d'exécution du marché public :**

11 mois, à compter de la notification du marché

■ **Montant initial du marché public :**

Lot 1 :

66 000 € ht, décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 41 000 € ht

- Tranche optionnelle : 25 000 € ht (affermisssement de la TO le 13/12/24)

Lot 2 :

38 000 € ht, décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 31 000 € ht

- Tranche optionnelle : 7 000 € ht (affermisssement de la TO le 28/01/25)

- Montant du marché public après prise en compte de l'avenant n° 1 :

Lot 1 :

78 500 € ht, décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 41 000 € ht
- Tranche optionnelle : 37 500 € ht

Lot 2 :

38 000 € ht, décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 31 000 € ht
- Tranche optionnelle : 7 000 € ht (affermisssement de la TO le 28/01/25)

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet l'intégration d'un complément scénographique pour le parcours enfants au lot n° 2, pour un montant de 1 304,00 € ht, soit 1 564,80 € ttc, conformément au devis 250731-03 du 30 juillet 2025 annexé, ce qui représente 4.21 % de la tranche ferme du lot n° 2 du marché.

Le montant du lot n° 2, après prise en compte de l'avenant n° 2, s'élève ainsi à 39 304,00 € ht, décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 31 000,00 € ht + 1 304,00 € ht = 32 304,00 € ht
- Tranche optionnelle : 7 000,00 € ht

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Oui Non

- Incidence de l'avenant sur le délai du marché public :

L'avenant a une incidence sur le délai du marché public :

Oui Non

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Ancenis-Saint-Géréon, le

Signature

Rémy Orhon
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Maire
Vice-Président du CD44

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.